



# SAGE

## Léon-Trégor

### Lettre d'informations



## ÉDITO



### Concertation sur les enjeux du SAGE

*L'état des lieux que nous avons réalisé nous permet d'avoir une vision plus précise du territoire dans le domaine de l'eau. L'exploitation de ces données, dans la phase actuelle du diagnostic, aboutira à la définition des enjeux du SAGE.*

*Il s'agit d'une étape importante de la démarche dans la mesure où les actions à mener localement en découleront.*

*Pour identifier ces enjeux, des représentants des divers acteurs de l'eau (professionnels, collectivités, scientifiques, associations) sont associés aux réflexions.*

*Compte tenu de la diversité des sujets à aborder, nous avons constitué trois commissions : « gestion quantitative et qualitative de la ressource », « milieux aquatiques » et « littoral ».*

*Ces commissions sont une formidable opportunité pour eux de pouvoir échanger, proposer et s'exprimer sur le contexte de l'eau et des milieux aquatiques localement.*

*Les résultats de ces échanges vont permettre aux membres de la Commission locale de l'eau (CLE) d'avoir des éléments d'ensemble plus précis pour déterminer les enjeux.*

*Parallèlement, l'étude du schéma départemental d'alimentation en eau potable, initié par le conseil général depuis 2011, a suscité à l'échelle du SAGE, une réflexion sur l'organisation des collectivités en vue d'une meilleure gestion des ressources en eau utilisées pour l'alimentation domestique.*

*Une approche globale de territoire, permettra d'obtenir une meilleure satisfaction des besoins tout en assurant la préservation des ressources et des milieux aquatiques.*

**Stéphane LOZDOWSKI**

Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor  
Président du Syndicat mixte du Haut-Léon

## RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX DU SAGE

**Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification dans le domaine de l'eau.**

**Il doit permettre la satisfaction dans le temps des usages tout en préservant les milieux aquatiques. Son périmètre couvre les bassins versants compris entre l'anse du Kernic à l'ouest et la baie de Locquirec à l'est, soit une superficie de 1 100 km<sup>2</sup>.**

**Il concerne 53 communes de Plounévez-Lochrist à Plestin les Grèves.**

L'état des lieux du SAGE Léon-Trégor, première étape de la phase d'élaboration, a consisté en une photographie de la qualité et des usages des eaux (eaux douces superficielles, souterraines et eaux littorales).

Adopté par la commission locale de l'eau le 22 février 2013, l'état des lieux a permis de mettre en avant :

- l'ampleur des prélèvements dans les eaux superficielles et souterraines pour les besoins en eau potable, ceux de l'agriculture et de l'industrie,
- la dégradation pour certains paramètres (nitrates, phosphore...) de la qualité de certains cours d'eau et nappes souterraines ;
- les marées vertes, les micro-algues toxiques, la pollution bactériologique affectent les usages des eaux littorales : conchyliculture, pêche à pied (cf. dos de la lettre), baignade, tourisme, ...

### ÉTAT DES LIEUX : 53 communes / 1 100 km<sup>2</sup>

**Ce recueil de données porte notamment sur les caractéristiques du territoire, les usages des eaux, la qualité des eaux et milieux aquatiques, les pressions et facteurs de dégradation.**

#### CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

- **Caractéristiques physiques** (géologie, pédologie, climat...).
- **Caractéristiques socio-économiques** (évolution démographique, industries, agriculture...).

#### FACTEURS DE DÉGRADATION

- **Polluants** chimiques, microbiologiques...
- **Marées vertes** et micro-algues toxiques
- **Obstacles** à la circulation des poissons (cours d'eau)

#### PRESSIONS

- **Prélèvements et rejets** domestiques, industriels, agricoles...
- **Risques naturels** (inondations, submersions marines).

#### QUALITÉ DES EAUX

- **Eaux souterraines** (nitrates, pesticides...).
- **Eaux superficielles** (nitrates, phosphore, pesticides...).
- **Eaux littorales** (nitrates, bactériologie...).

#### USAGES DES EAUX DOUCES

- Alimentation en **eau potable** (7 600 000 m<sup>3</sup>/an)
- **Irrigation** (700 000 m<sup>3</sup>/an)
- **Industrie** (200 000 m<sup>3</sup>/an)
- **Abreuvement cheptel** (estimé à 10 000 000 m<sup>3</sup>/an)
- **Production piscicole** autorisée (2 000 t/an)
- **Pêche de loisir**...

#### USAGES DES EAUX LITTORALES

- **Conchyliculture** (huître creuse : 4 500 t/an)
- **Pêche professionnelle** (113 bateaux)
- **Pêche à pied** (baie de Morlaix et anse de Locquirec particulièrement fréquentées)
- **Baignade** (suivi qualité des eaux de 43 plages)
- **Loisirs nautiques** (37 structures réparties sur 16 communes, soit 15 % des organismes du Finistère)
- **Plaisance** (5 900 places, 53 % en ports et 47 % en mouillages)

#### QUALITÉ MILIEUX AQUATIQUES

- **Qualité des cours d'eau** (cours d'eau à salmonidés, diversité des végétaux, algues...).
- **Milieux remarquables** (espaces abritant des espèces protégées : loutres, oiseaux,...).

### > LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU SAGE



■ Phases réalisées ■ Phase en cours de réalisation ■ Phases futures

# LA PÊCHE À PIED DE LOISIR

Dans l'état des lieux du SAGE Léon-Trégor, tous les usages en lien avec la qualité des eaux littorales ont été inventoriés, que ce soient les usages économiques (conchyliculture, pêche, tourisme...) ou les usages de loisirs (plaisance, baignade, pêche à pied...). À cette occasion, la pratique de la pêche à pied est apparue comme un passe-temps particulièrement pratiqué sur les rivages compris entre l'anse de Locquirec et Plouescat. Ont également été inventoriées les causes de perturbation comme les marées vertes, les microplanctons toxiques, la pollution bactériologique...

Situé à l'interface terre-mer, le littoral est particulièrement exposé aux éléments provenant de la terre notamment amenés par les cours d'eau. Les cours d'eau apportent les éléments nutritifs utiles à la faune et à la flore se développant dans les eaux littorales. Ils peuvent également transporter des composants polluants, lesquels peuvent compromettre les usages. Ainsi en filtrant l'eau pour se nourrir, les coquillages peuvent être momentanément contaminés. En fonction de l'ampleur de la pollution et du risque sanitaire encouru par la population, une interdiction temporaire de pêche peut être prise par les autorités administratives.

En prenant en considération à la fois les eaux superficielles des bassins versants et les eaux littorales, le SAGE permet une approche globale du territoire. Il lui incombera de fixer des objectifs et de proposer des actions de nature à concilier satisfaction des usages et préservation de tous les milieux aquatiques.

Compte tenu du taux de fréquentation important de l'estran, il faut également s'intéresser à la préservation des ressources. Pour pratiquer votre loisir pendant de nombreuses années, soyez un pêcheur raisonnable et adoptez les bonnes pratiques !

## > LES BONNES PRATIQUES DU BON PÊCHEUR

### • S'informer avant d'aller pêcher

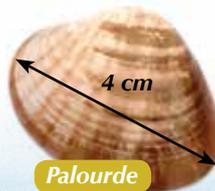
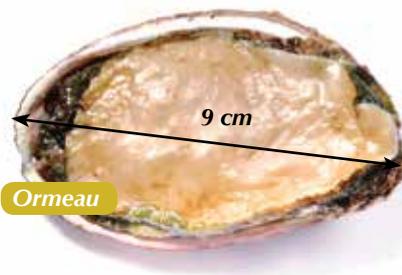
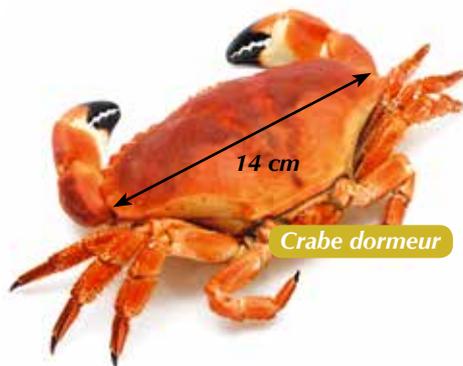
- La pêche à pied de loisir ne peut être pratiquée sur tout le littoral, des zones sont interdites en permanence comme : les ports, les parcs conchylicoles et les zones classées insalubres.
- Les sites où le ramassage des coquillages est habituellement pratiqué peuvent faire l'objet d'interdictions temporaires pour cause de pollution bactériologique ou de présence de micro-algues toxiques comme le dinophysis (consulter la Direction départementale de la protection des populations : 02 98 64 36 36).
- Connaître les horaires des marées du site de pêche (consulter les journaux locaux, sites internet...).

### • Adopter les bons gestes

- Remettez en place les pierres retournées, cela permet de préserver les zones de refuge, de nourrissage et de reproduction de nombreuses espèces.
- Ne pêchez que ce que vous consommerez.
- Respectez les tailles, les quantités (20 ormeaux/jour/pêcheur) et les périodes de pêche (pêche des ormeaux interdite du 15 juin au 31 août).

### • Taille minimale pour quelques crustacés et coquillages

Merci de vous référer à la réglementation en vigueur pour plus d'informations.



- > Coque = 3 cm
- > Huitre creuse = 5 cm
- > Couteau = 10 cm

**Toutes ces mesures permettent aux coquillages et crustacés d'atteindre la taille adulte et de se reproduire. Préservez les aujourd'hui pour pouvoir pêcher demain.**



## >> Où trouver l'info ?

- Sites internet pour les horaires des marées : [maree.info](http://maree.info) ou [horaire-maree.fr](http://horaire-maree.fr)...
- Sites internet pour les interdictions temporaires de pêche : [www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr), [votre.santé/loisirs/pêche](http://votre.santé/loisirs/pêche) à pied de loisir, [www.finistere.pref.gouv.fr](http://www.finistere.pref.gouv.fr)
- Demander la synthèse de la réglementation auprès des services de la délégation à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer (02 98 76 52 00)

Éditée à 44 350 exemplaires par le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des bassins du Haut-Léon  
2, place de la Mairie - SAINT-THÉGONNEC  
Tél. 02 98 79 64 89 / e-mail : [sageleontregor@orange.fr](mailto:sageleontregor@orange.fr)  
Directeur de la publication : Stéphane Lozdowski, Président du SMHL  
Conception : @Breizland 02 98 85 03 54

